

OBJECTIF(S)

- Appréhender l'ensemble des modifications apportées par les nouvelles réglementations. Identifier la portée de la réforme, les points restants à améliorer et les modifications à venir.

NIVEAU & PUBLIC

SPECIALISATION

Administrateurs de biens, gestionnaire de copropriété

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - LOI ELAN ET RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- Reconnaissance des titres
- CNTGI
- Signalement par le syndic de toute atteinte à la dignité humaine

II - ÉVOLUTION ANNONCÉE DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965

- Deux ordonnances à venir

III - MESURE PROPRE À LA COPROPRIÉTÉ

- Définition du lot et du lot transitoire
- Naissance du statut et mise en route de la copropriété
- Nouveau droit accessoire aux parties communes
- Parties communes spéciales et parties communes à jouissance privative
- Fonds travaux : affectation des sommes
- Assemblée générale et modalité d'organisation
- Assemblée générale et mandat
- Assemblée générale et délai de notification du PV
- Effet du "bail solidaire" sur la copropriété
- Majorité pour le vote de travaux d'économie d'énergie
- Individualisation des frais de chauffage
- Observatoire des diagnostics
- Carnet numérique
- Extranet
- Extension de la déchéance du terme aux provisions travaux
- Modification de la prescription en matière de copropriété
- Extension des personnes habilitées à pénétrer dans les parties communes
- Modification des conventions art37 L65 sur les droits à construire

IV - DIVERS

- Action oblique dans le cadre des violences conjugales
- Colonnes électriques



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap